

**Fiche technique**  
**Corps des officiers de ports**  
**AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

L'application du protocole "Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération"(PPCR) pour le corps des Officiers de port est en cours d'instruction.

Sa mise en œuvre se traduit par une modification des décrets statutaires qui devraient être publiés avant la fin de l'année 2020.

Par conséquent, les promotions relevant de ce corps sont soumises à un calendrier différé, qui sera communiqué à l'issue de la publication des textes.